

Réflexion sur les 2e Assises Genshagen

Nous avons fait le choix de tenir les 2e Assises à Genshagen.

Ce choix n'est pas le fruit d'un hasard.

Le combat pour le plurilinguisme est parti de l'aire francophone, mais il a rencontré des aspirations déjà en éveil dans d'autres pays européens dont l'Allemagne. Compte tenu du poids de l'Allemagne en Europe, il apparaît que l'implication de l'Allemagne dans ce combat pour le plurilinguisme européen est un axe stratégique. Nous avons constaté que l'Allemagne s'est fortement impliquée dans la négociation de la Convention internationale sur la diversité des expressions culturelles et dans la ratification de cette convention. Nous souhaitons que l'Allemagne surmonte les inhibitions historiques concernant sa langue et défende sa langue au niveau européen, comme la France le fait pour le français avec si peu de conviction au demeurant.

Il ne s'agit évidemment pas d'encourager un quelconque repli nationaliste, mais au contraire de promouvoir les valeurs du plurilinguisme et du dialogue interculturel que nous avons développé dans la Charte européenne du plurilinguisme. Il ne s'agit en rien d'une démarche franco-allemande mais d'un acte européen à part entière auquel nous avons la faiblesse d'attribuer une grande portée.

La tenue des 2e Assises à Genshagen revêt selon nous une profonde signification politique et sera chargée d'une forte valeur symbolique. Notre effort doit tendre ainsi à ce qu'elles constituent un événement important. Il nous appartient de faire partager cette conviction aux gouvernements allemand et français et d'associer la Commission européenne à cette démarche.

Il nous appartient de fixer un contenu à ces 2e Assises.

Les Assises ne sont pas un colloque ni une suite de colloque. Les Assises ont un acte politique.

L'axe autour duquel s'organise les Assises est la Charte européenne du plurilinguisme.

Cette Charte est soumise à signature depuis le début de cette année. Nous avons commencé à recueillir un nombre significatif de signature en provenance de la Roumanie. Mais nous avons des signatures aussi en provenance d'Italie et d'Allemagne, sans compter les signatures collectives de France par voie associative et que l'on doit donc considérer par milliers, voire par dizaines de milliers. Cet effort doit être intensifié, mais repose très largement sur un Charte qui doit être traduite dans les diverses langues européennes. Au jour d'aujourd'hui, les seules versions faisant foi, c'est-à-dire basées sur le texte final de la Charte sont les versions française, allemande et grecque.

La Charte sera présentée aux 2e Assises avec l'intention d'en déposer le texte auprès de gouvernement et parlements nationaux et auprès des institutins de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Cette Charte est un cadre pour l'action et c'est la raison pour laquelle il est prévu de la décliner en direction de toutes les couches de la société, à savoir :

- les entreprises
- les syndicats
- les universités,
- les établissements scolaires
- les grandes villes
- La commission européenne

Pour chacune de ces organisations seront fournis une grille d'actions à encourager et une grille

d'analyse permettant d'évoluer l'existant et les résultats. Chacune de ces organisations, sur présentation d'un rapport d'évaluation, pourra se voir décerner un diplôme après délibération d'un jury.

Ces différents partenariats seront présentés à Genshagen.

Les entreprises et la Commission européenne jouirons d'un traitement spécifique.

Pour les entreprises, la "Charte des entreprises pour le plurilinguisme" sera accompagnée de la remise d'un document "guide pour l'élaboration des politiques linguistiques en entreprise." Ce guide patira d'une définition de ce qu'est réellement la langue et proposera des réflexions adaptées aux différents contextes qui peuvent survenir et proposera des solutions guidées par la recherche d'un optimum économique et social. Afin de bénéficier d'un apport des entreprises,

En ce qui concerne la Commission européenne, la question est de proposer au Commissaire européen un document permettant d'analyser de manière objective les pratiques et d'en dégager des axes d'amélioration. Le groupe de travail qui doit se charger de cette mission doit être constitué et se mettre au travail dans les meilleurs délais.

L'acte majeur des Assises est donc la présentation de la Charte et de ses multiples déclinaisons qui auront été testées auparavant.

Au-delà de la Charte, nous avons prévu de traiter sous forme de colloque de 3 thèmes :

- Qu'est-ce que la langue
- Médias et culture
- Les langues dans les stratégies d'entreprises et les relations du travail.

Nous avons à réfléchir à la coordination entre la Assises à Berlin et les Etats-Généraux envisagés à Paris dont les thématiques ont des changes de rejoindre les nôtres.

Il faut absolument que les deux manifestations se complètent et que la produit des deux soit plus que le résultat de leur simple juxtaposition.